

Le point sur la stratégie internationale du CCSP

Dans le but de favoriser l'accessibilité de nos webinaires, nous tenons à en fournir une transcription qui se veut fidèle aux propos tenus. Veuillez noter qu'il peut cependant y avoir des cas où il nous est impossible d'établir avec certitude ce que dit l'intervenant. Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la transcription, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Diapositive 1 – Le point sur la stratégie internationale du CCSP

Merci de vous joindre à nous pour ce webinaire. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de faire le point avec vous sur l'un de projets les plus stratégiques du CCSP, celui sur la stratégie internationale. Le projet s'est terminé en 2020 et le CCSP s'est employé, au cours de la dernière année, à mettre en œuvre les décisions prises.

Diapositive 2 - Animateurs

Je suis Clyde MacLellan, président du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »). Je suis en compagnie de Jean-Pierre Fiset, vérificateur général adjoint du Québec. Nous ferons ensemble le point sur ce qui a été réalisé depuis la décision de 2020 sur la stratégie internationale.

Diapositive 3 - Plan

Pour commencer, nous reviendrons sur la nature de cette décision et sur ce qu'elle signifie pour l'avenir de l'information financière dans le secteur public canadien et l'établissement des normes dans ce domaine.

Nous parlerons ensuite des activités de mise en œuvre que le CCSP a menées depuis 2020. Entre autres choses :

- nous vous expliquerons les changements que le CCSP a apportés à la hiérarchie des PCGR établie au chapitre SP 1150, « Principes comptables généralement reconnus »;
- nous vous dirons où trouver la version française des normes IPSAS ainsi que le document de comparaison des IPSAS avec les NCSP qui a été demandé par les parties prenantes;
- nous vous informerons des réponses prévues du CCSP aux documents de consultation de l'IPSASB pour l'exercice 2021-2022;
- nous ferons un bref rappel des autres activités de rayonnement international entreprises par le CCSP depuis qu'il a pris sa décision.

Nous parlerons aussi des activités internationales à venir, notamment de la grande consultation qui portera sur le projet de l'IPSASB consacré aux ressources naturelles.

Enfin, nous vous renseignerons sur les activités internationales en cours du CCSP et d'autres conseils de normalisation canadiens.

Diapositive 4 – Décision relative à la stratégie internationale

Sans plus attendre, parlons de la décision prise par le CCSP relativement à sa stratégie internationale.

Diapositive 5 – Décision relative à la stratégie internationale (suite)

Le 5 mai 2020, les membres du CCSP ont voté pour le choix, comme future stratégie internationale, de l'Option II, à savoir l'adaptation des principes des normes IPSAS lors de l'élaboration des normes futures. Cette décision est l'aboutissement de vastes consultations menées auprès des parties prenantes canadiennes et d'un examen attentif des critères décisionnels relatifs à la stratégie internationale. La décision a été prise le 5 mai 2020, donc, mais l'adoption officielle pour le Canada s'est faite pour l'exercice ouvert le 1er avril 2021. Ceux d'entre vous que le sujet intéresse particulièrement trouveront les motifs de la décision dans le document « Base des conclusions » qui est accessible depuis la page Web consacrée à la stratégie internationale du CCSP.

Diapositive 6 – Décision relative à la stratégie internationale (suite)

Alors, en quoi consiste au juste l'Option II? Qu'est-ce que l'on veut dire par « l'adaptation des principes des normes IPSAS lors de l'élaboration des NCSP »? En bien, ce qui a été décidé, c'est que le CCSP poursuivra l'élaboration des NCSP, mais il le fera désormais en se fondant sur les principes des normes IPSAS existantes. Donc, si un projet canadien est entrepris et qu'il existe déjà une norme IPSAS correspondante, c'est cette norme qui servira de base à l'élaboration de la NCSP.

Pour ce qui est d'apporter des modifications aux principes d'une norme IPSAS, un document intitulé Critères de modification et de révision des principes établit des balises quant aux circonstances et à la mesure dans laquelle le CCSP peut se permettre de le faire.

Par exemple, si un principe contenu dans la norme IPSAS considérée entrait en contradiction avec le Cadre conceptuel et le modèle d'information financière du CCSP, il serait admissible d'y déroger dans l'élaboration de la NCSP.

La récente décision concernant la stratégie internationale implique aussi que le CCSP poursuive l'élaboration des NCSP. La nouvelle stratégie s'applique cependant de manière prospective, aux normes futures. Le CCSP continuera donc de fonctionner en toute indépendance, c'est-à-dire :

- d'établir son propre programme de travail;
- d'élaborer un plan stratégique;
- de mener des consultations sur les projets à entreprendre et leur ordre de priorité;
- de décider quelles normes élaborer;
- de suivre sa propre procédure officielle.

Diapositive 7 – Décision relative à la stratégie internationale (suite)

Selon sa nouvelle stratégie internationale, le CCSP continuera d'utiliser son propre cadre conceptuel et son propre modèle d'information financière. La mise en œuvre de cette décision se fera cependant pour les projets nouveaux, ceux entrepris à compter du 1^{er} avril 2021.

L'influence de la nouvelle stratégie internationale sur l'élaboration des principes sous-jacents aux normes se fera davantage sentir à mesure que le CCSP entreprendra plus de nouveaux projets de normes.

Par ailleurs, du fait que les NCSP futures seront fondées sur les principes des normes IPSAS, il faudra aussi que le CCSP intensifie sa présence sur la scène internationale. Nous y reviendrons un peu plus tard.

Diapositive 8 - Implications pratiques

Alors quelles sont les implications pratiques de la nouvelle stratégie internationale?

Eh bien, lorsque le CCSP entreprendra un nouveau projet de normes, la première chose qu'il devra faire sera de déterminer s'il existe une norme IPSAS correspondante.

S'il en existe une, le CCSP en étudiera les principes pour déterminer s'il est nécessaire d'y apporter des modifications conformément aux critères établis à cette fin. Il procédera ensuite à la mise au point définitive des principes à utiliser pour la NCSP, y compris ceux de la norme IPSAS qui nécessitent des modifications.

S'il n'existe pas de norme IPSAS correspondante, le CCSP élaborera directement les principes de la NCSP.

Diapositive 9 - Activités de mise en œuvre

La décision relative à la stratégie internationale ayant pris effet le 1^{er} avril 2021, plusieurs activités ont déjà été entreprises pour que le passage à la nouvelle stratégie se fasse sans accroc. Même si la mise en œuvre de la nouvelle stratégie est encore en cours, prenons le temps de voir ce que le CCSP a fait à cet égard jusqu'à maintenant.

Diapositive 10 – Révision de la hiérarchie des PCGR

L'un des plus grands changements apportés depuis la décision du 5 mai 2020 est la révision de la hiérarchie des PCGR énoncée au chapitre SP 1150, « Principes comptables généralement reconnus ».

Avant le 1er avril de cette année, le Manuel du secteur public indiquait plusieurs sources auxquelles on pouvait se référer au sujet des questions dont les sources premières de PCGR ne traitent pas ou de l'application d'une source première dans des circonstances particulières, mais il ne précisait pas l'ordre dans lequel il fallait les consulter. On trouvait parmi ces autres sources les prises de position en comptabilité publiées sous l'autorité du Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC »), de l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), du Federal Accounting Standards Advisory Board et du Governmental Accounting Standards Board des États-Unis (le « FASAB » et le « GASB ») ainsi que du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (l'« IPSASB »).

Le changement qu'il a apporté à sa stratégie internationale a amené le CCSP à réviser la hiérarchie des PCGR énoncée dans le chapitre SP 1150, « Principes comptables généralement reconnus », de manière à ce que, parmi les prises de position des autres normalisateurs comptables, les normes IPSAS soient

celles à consulter en premier lieu. Ce changement a été précédé d'une vaste consultation auprès des parties prenantes et de la publication d'un exposé-sondage sur la question.

Soyons clairs: l'intention du CCSP n'est pas d'obliger les entités du secteur public à changer toutes leurs méthodes comptables et à suivre les normes IPSAS dans chaque cas où les NCSP ne traitent pas d'un sujet. Il s'agit simplement de préciser que les normes IPSAS constituent la première source à consulter pour l'entité du secteur public qui doit établir une nouvelle méthode comptable sur un sujet dont les NCSP ne traitent pas. Par conséquent, si le CCSP en venait à élaborer une norme pertinente en s'appuyant sur les principes d'une norme IPSAS, l'entité n'aurait peut-être pas à réviser ses méthodes comptables.

Rappelons-nous que, même si les prises de position de l'IPSASB sont à consulter en premier lieu, l'intention du CCSP est que les parties prenantes canadiennes aient recours à leur jugement professionnel et consultent les prises de position des autres normalisateurs si elles considèrent être en présence de l'une des situations suivantes :

- la prise de position de l'IPSASB n'est pas adaptée aux particularités canadiennes;
- elle entre en contradiction avec le Cadre conceptuel du CCSP ou les autres sources premières de PCGR;
- elle n'est pas la plus pertinente dans les circonstances.
- elle n'est pas la plus pertinente dans les circonstances.

Diapositive 11 - Révision de la hiérarchie des PCGR : implications pratiques

Alors qu'est-ce que cela signifie en pratique?

D'abord, une première étape est franchie lorsque l'entité du secteur public établit qu'elle a besoin d'indications sur une question qui ne fait pas l'objet d'une source première de PCGR ou sur l'application d'une source première de PCGR à sa situation particulière.

Lorsque c'est le cas, elle doit, d'après la hiérarchie des PCGR révisée, se référer aux normes IPSAS.

Elle pourra avoir recours à d'autres sources dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la prise de position énoncée dans la norme IPSAS n'est pas adaptée aux particularités canadiennes;
- elle entre en contradiction avec le Cadre conceptuel du CCSP ou les autres sources premières de PCGR;
- elle n'est pas la plus pertinente dans les circonstances.

Ce sont là des situations où le CCSP peut se tourner vers les autres sources énumérées dans la hiérarchie des PCGR, notamment les prises de position du CNC, de l'IASB, du FASAB et du GASB.

Diapositive 12 - Version française et comparaison IPSAS-NCSP

En plus de mettre à jour sa hiérarchie des PCGR pour préciser l'obligation de consulter d'abord les IPSAS lorsque les NCSP ne se prononcent pas, le CCSP a mis diverses ressources à la disposition des parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre de sa décision relative à la stratégie internationale.

D'abord, il a placé un lien menant à la version française 2018 du *Manuel des Normes comptables internationales du secteur public*, la plus récente disponible, sur la page consacrée à ses activités internationales du site Web *NIFC Canada*. En effet, certains répondants à l'exposé-sondage du CCSP sur la hiérarchie des PCGR s'étaient plaints qu'il pouvait être difficile de se servir des normes IPSAS comme source secondaire de PCGR au Canada en raison de l'impossibilité de s'en procurer une version française. En la rendant accessible depuis son site Web, le CCSP espère en faciliter la consultation par les parties prenantes de partout au Canada et favoriser ainsi la mise en œuvre de sa décision relative à la stratégie internationale.

En deuxième lieu, le CCSP a mis à jour la comparaison des IPSAS avec les NCSP qu'il avait produite en 2018 et l'a aussi rendue accessible depuis la page consacrée à ses activités internationales du site Web NIFC Canada. Comme dans le cas du texte français des normes IPSAS, c'est pour combler une lacune signalée par certains répondants à son exposé-sondage sur la hiérarchie des PCGR que le CCSP a décidé de mettre à jour une version sommaire de la comparaison qu'il avait publiée en 2018 avec son premier document de consultation sur le projet. Il espère que les parties prenantes s'en serviront pour acquérir une compréhension des principales différences et similitudes entre les normes IPSAS et les NCSP de sorte que la mise en œuvre de la décision relative à la stratégie internationale s'en trouvera facilitée.

Diapositive 13 - Réponses du CCSP aux documents de consultation de l'IPSASB

L'un des plus grands changements résultant de la mise à jour de la stratégie internationale concerne le processus de réponse du CCSP aux documents de consultation de l'IPSASB. Par le passé, les permanents du CCSP ne répondaient qu'à certains de ces documents. Or, la décision relative à la stratégie internationale implique notamment que le CCSP répondra officiellement à tous les documents de consultation de l'IPSASB qui présentent une pertinence dans l'environnement canadien. En effet, comme les principes des normes IPSAS serviront de base aux NCSP futures, il importe que le point de vue du Canada soit entendu lorsque de nouvelles normes IPSAS sont élaborées.

Conséquemment à ce changement, le CCSP a déterminé, après examen du programme de travail de l'IPSASB pour l'exercice 2021-2022, les documents auxquels il répondra et l'ampleur de la consultation à mener dans chaque cas.

Diapositive 14 – Réponses du CCSP aux documents de consultation de l'IPSASB (suite)

Selon ce qu'il a décidé en début d'exercice, le CCSP répondra en 2021-2022 à plusieurs documents de consultation de l'IPSASB. Il les a sélectionnés en fonction de leur importance pour le secteur public canadien et de la possibilité d'influencer le résultat de la consultation, compte tenu du degré d'avancement du projet.

Ces documents sont les suivants :

- l'exposé-sondage (l'« ES ») 76, sur la mise à jour du chapitre 7 du Cadre conceptuel, « Évaluation des actifs et des passifs dans les états financiers »;
- l'ES sur la prochaine étape des mises à jour de portée limitée du Cadre conceptuel;
- l'ES 77, sur l'évaluation;

- l'ES 78, sur les immobilisations corporelles;
- l'ES 79, sur les actifs non courants détenus en vue de la vente et les activités abandonnées;
- le document de consultation sur les ressources naturelles (dont la publication est reportée à marsavril 2022 — nous en reparlerons dans quelques minutes);
- la consultation de mi-parcours sur le programme de travail.

Étant donné que le CCSP compte tirer parti des principes des normes IPSAS pour l'élaboration future de ses propres normes, il estime qu'il devient de plus en plus important de répondre aux documents de consultation internationaux. C'est en effet un moyen pour le CCSP de veiller à ce que le point de vue et la situation du Canada soient pris en compte dans l'élaboration des normes IPSAS à venir. Il verra donc à transmettre ses commentaires sur la plupart des documents de consultation de l'IPSAS, particulièrement ceux portant sur des sujets qui sont pertinents au Canada. Dans la plupart des cas, le CCSP demandera aux parties prenantes de lui faire parvenir tous leurs commentaires au moins deux semaines avant la date limite fixée par l'IPSASB, de manière à pouvoir les prendre en compte dans la réponse qu'il lui adressera. Il aura alors plus de chances de faire entendre un message cohérent.

Lorsque le sujet revêtira une importance particulière pour les Canadiens, il se peut que le CCSP aille à la rencontre des parties prenantes pour connaître leur avis. Cela se ferait par le biais de réunions ciblées et de tables rondes. Les réponses canadiennes aux documents de l'IPSASB seront mises à la disposition des parties prenantes intéressées sur la page des activités internationales du CCSP.

Donc, selon ce qui est prévu, le CCSP décidera dorénavant en début d'exercice à quels documents de consultation et exposés-sondages de l'IPSASB il entend répondre, et il consacra des ressources en conséquence, tout cela dans le souci de conserver une perspective canadienne.

Diapositive 15 – Autres activités de rayonnement international

Enfin, un mot sur les autres activités de rayonnement du CCSP qui se rattachent à sa décision stratégique. Ces autres moyens qu'il a mis en place pour que l'IPSASB entende le point de vue du Canada et en tienne compte de la réalisation de ses projets sont variés :

- D'abord, les permanents du CCSP tiennent une rencontre préparatoire pour les membres et conseillers techniques canadiens de l'IPSASB avant chaque réunion de ce conseil. L'accent est mis sur les points de l'ordre du jour qui sont importants pour le Canada, et c'est l'occasion pour les Canadiens membres de l'IPSASB et du groupe consultatif respectivement Renée Pichard et Janique Caron —, de se préparer à faire valoir nos perspectives sur ces questions dans leurs interventions à l'IPSASB. Ces rencontres préparatoires ne sont pas nouvelles, mais leur formule a été élargie pour englober les réunions de suivi virtuelles de l'IPSASB. Par conséquent, les permanents du CCSP rencontrent les représentants du Canada à l'IPSASB jusqu'à huit fois par année, ce qui contribue à faire entendre le point de vue canadien. Le Canada n'est pas assuré d'un siège à l'IPSASB, mais son apport à la normalisation est reconnu à l'échelle internationale. Chaque fois qu'il y aura un siège à combler à l'IPSASB, CPA Canada s'efforcera toujours de recommander à l'IFAC des candidats de grande qualité.
- La récente décision relative à la stratégie internationale prévoit aussi que le président du CCSP assiste périodiquement à des réunions de l'IPSASB et en rende compte au CCSP. Le but est que le CCSP ait une bonne compréhension des activités et des délibérations de l'IPSASB, étant donné leurs répercussions possibles sur les projets et activités de normalisation futurs du Canada.

De plus, le CCSP a décidé qu'il inviterait le membre canadien de l'IPSASB, Renée Pichard, à
certaines de ses réunions où il est question d'activités qui ont un lien avec l'IPSASB. Il s'agit là
encore de renforcer le rayonnement international du CCSP, mais aussi de donner aux membres du
CCSP l'occasion d'échanger avec un membre de l'IPSASB avant de prendre des décisions
rattachées à la stratégie internationale.

Diapositive 16 – Autres activités de rayonnement international (suite)

- Il y a également des rencontres trimestrielles prévues pour les présidents du CCSP et de l'IPSASB et pour les permanents des deux conseils. L'idée est encore d'améliorer la collaboration et de renforcer les liens entre les deux organismes, et de discuter de questions importantes dans une perspective canadienne et internationale.
- Enfin, le CCSP veut rendre les contacts entre ses permanents et ceux de l'IPSASB plus fréquents et demander à son personnel de prêter main-forte aux groupes de projet de l'IPSASB au moment opportun.

Donc, qu'il s'agisse de la révision de la hiérarchie des PCGR, de réponses officielles du CCSP aux documents de consultation de l'IPSASB ou de l'amélioration de la collaboration entre le CCSP et l'IPSASB et entre les permanences des deux conseils, toutes ces activités ont pour but d'assurer une mise en œuvre réussie de la décision relative à la stratégie internationale.

Diapositive 17 – Activités à venir en lien avec l'IPSASB

Le CCSP prévoit aussi la réalisation d'un certain nombre d'activités rattachées à celles de l'IPSASB, notamment au sujet des ressources naturelles ou des biens naturels.

Diapositive 18 - Ressources naturelles

Comme beaucoup d'entre vous le savent, la comptabilisation des ressources naturelles ou des biens naturels est un sujet qui gagne en importance ici et à l'étranger. Les utilisateurs et les parties prenantes des organismes du secteur public expriment de plus en plus le souhait que les ressources naturelles soient prises en compte dans les états financiers, de manière à ce que les pouvoirs publics puissent répondre de la protection qu'ils accordent à ces ressources et de l'utilisation qu'ils en font. À l'heure actuelle, les seules ressources naturelles que les organismes du secteur public sont tenus par les NCSP d'inscrire dans leurs états financiers sont celles dont ils font l'achat. Pour des raisons d'ordre pratique, les ressources naturelles dévolues à l'État sont exclues de la comptabilisation. Étant donné l'ampleur des ressources naturelles ou des actifs naturels que possède le Canada, le projet de l'IPSASB sur la question revêt une importance particulière pour nos parties prenantes, et le CCSP estime crucial qu'elles puissent faire entendre leurs voix à cette occasion.

Pour le moment, le document de consultation de l'IPSASB sur les ressources naturelles est attendu pour mars-avril 2022. Vu l'importance de cette consultation, le CCSP traduira le document en français pour que les parties prenantes francophones puissent en prendre connaissance et répondre à l'IPSASB.

En préparation de sa propre réponse au document, le CCSP tiendra cinq tables rondes pour recueillir les commentaires d'un large éventail de parties prenantes. Il y aura trois tables rondes en anglais, à l'intention de différents types d'organismes du secteur public : une pour les contrôleurs et auditeurs

législatifs fédéraux et provinciaux, une pour le monde municipal et une pour le reste du secteur public. Il y aura également deux tables rondes en français pour toutes les parties prenantes francophones.

Le CCSP prévoit de s'inspirer des commentaires recueillis à ces occasions pour rédiger sa réponse à l'IPSASB. Par ailleurs, comme ce sera le cas à l'avenir pour tous les documents de consultation de l'IPSASB, les parties prenantes canadiennes seront invitées à répondre directement à l'IPSASB, avec copie au CCSP.

Diapositive 19 - Autres activités internationales

En plus des activités qui se rattachent à la mise en œuvre de la décision relative à la stratégie internationale, les normalisateurs canadiens participent à d'autres initiatives d'ordre mondial qu'il vaut la peine de mentionner.

Diapositive 20 – Réponse au document de consultation sur l'information financière des organismes sans but lucratif (IFR4NPO)

Le CCSP s'intéresse de près au document de consultation sur l'information financière des organismes sans but lucratif (ou IFR4NPO) que le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (le « CIPFA ») et Humentum ont publié en janvier 2021. Ce document s'inscrit dans le cadre d'une initiative mondiale en vue de l'élaboration d'indications ne faisant pas autorité pour les OSBL des pays qui, contrairement au Canada, n'ont pas de normes comptables pour ces organismes.

Le projet IFR4NPO a pour but :

- d'améliorer la qualité, la transparence et la crédibilité des rapports financiers des OSBL;
- d'appuyer la communication, par les OSBL, d'informations financières utiles à la prise de décisions et à la reddition de comptes dans le souci des besoins des préparateurs comme des utilisateurs;
- de répondre aux préoccupations propres à certains organismes de manière à favoriser la comparabilité des rapports financiers des OSBL.

Le document de consultation est divisé en deux parties :

- la première porte sur les questions qui concernent le secteur de manière générale;
- la seconde porte sur les questions propres à certains OSBL.

Le CCSP a répondu uniquement à la première partie du document de consultation. Le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a lui aussi répondu à cette partie du document. Il était important pour le CCSP et le Canada de formuler des commentaires, parce qu'ils serviront à l'élaboration d'indications internationales sur la publication de l'information financière par les OSBL. Faire valoir le point de vue canadien permet de favoriser l'uniformité entre les normes canadiennes et celles qui seront élaborées par le CIPFA et par Humentum.

Diapositive 21 – Nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB)

Un autre projet mondial auquel participent les normalisateurs canadiens et CPA Canada est la mise sur pied du nouveau Conseil international des normes d'information sur la durabilité (l'« ISSB »). En effet,

comme vous le saviez peut-être, l'IFRS Foundation cherche à établir un conseil qui serait chargé d'élaborer des normes internationales d'information sur la durabilité.

Or le Canada a soumis sa candidature pour accueillir le siège de ce conseil. L'initiative est menée par CPA Canada, avec le concours du fédéral, de cabinets comptables, de régimes de retraite et de grandes entreprises qui contribuent à financer le démarrage et le fonctionnement du nouveau conseil.

CPA Canada ainsi que le CCSP et les autres normalisateurs comptables canadiens sont enthousiastes à l'idée d'accueillir ce nouvel organisme. Le choix du lieu où sera domicilié le siège de l'ISSB devrait être annoncé par l'IFRS Foundation en novembre, à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la « COP 26 ».

Diapositive 22 - Des questions?

C'est ce qui conclut notre présentation. Nous espérons avoir su vous intéresser et vous éclairer sur les conséquences pour le CCSP de sa décision relative à la stratégie internationale. Nous allons maintenant passer aux questions.